

Le 31 mai 2021,

Le Maire du Poinçonnet,

A

L'ensemble des présidents  
associatifs du Poinçonnet

Service Sport et Vie Associative

Dossier suivi par : Jean-Michel Soulet – responsable du service Sport et Vie Associative

Tél. 06 73 68 64 00

Courriel : sports@ville-lepoinconnet.fr

**Objet :** Reprise des activités physiques et sportives, des activités Culturelles et de loisirs à **partir du mercredi 9 juin 2021** dans les équipements sportifs et les locaux municipaux de la ville du Poinçonnet.

Madame La présidente, Monsieur Le président,

Suite aux annonces Gouvernementales, quatre étapes du déconfinement sont programmées depuis le lundi 3 mai 2021.

Actuellement les activités sportives de Plein Air sont autorisées sur la voie publique et sur les ERP de type PA (Plein Air). La réouverture des établissements sportifs du type X de la ville est autorisée depuis le **mercredi 19 mai 2021** sous certaines conditions.

L'ensemble des locaux municipaux accueillant du public sera ouvert à partir du **mercredi 9 juin 2021** avec une jauge de capacité d'accueil du public par salle. Cette jauge sera affichée à l'entrée de chaque salle afin d'informer les différents utilisateurs, cette dernière comprend l'encadrement et les pratiquants. Le maintien des gestes barrières et de la distanciation sociale demeurent obligatoires sur l'ensemble des locaux municipaux.

De plus, madame Le Maire compte sur vous pour l'intérêt que vous portez à l'utilisation des locaux en ayant une vigilance accrue sur les économies d'énergie, l'ouverture et la fermeture de vos structures...

Vous trouverez en pièce jointe un récapitulatif des grandes étapes à respecter pour vos différentes pratiques à compter du 9 juin prochain.

De manière générale, les organisations à venir sont encore conditionnées à la situation sanitaire locale et les autorisations peuvent évoluer. Nous reviendrons vers vous pour les futures échéances à venir dès que nous aurons plus de précisions de la part des différents ministères.

Le service des Sports et de la Vie Associative reste à votre disposition pour tous renseignements complémentaires.

Je vous souhaite à tous et à toutes une bonne reprise tout en prenant soin de vous et de vos adhérents.



Par délégation du Maire,  
Rolland BRISSON

Adjoint à l'Animation municipale, aux Sports,  
aux Associations et aux Commémorations

### ↳ ETAPE du 9 juin :

#### Pour la pratique encadrée :

- La pratique sportive en extérieure avec contacts est autorisée, en intérieur la pratique avec contact est autorisée pour les mineurs. Pour les adultes elle est de nouveau possible sans contact en intérieur.
- La pratique sportive est dédiée uniquement à des entraînements et sans public.
- Le respect du protocole sanitaire des fédérations de tutelles est impératif.
- Le maintien des gestes barrières et de la distanciation sociale restent obligatoires
- Les parents devront déposer les enfants à l'entrée des installations sportives couvertes la prise en charge des enfants s'effectuant par les responsables des sections.
- **Pas plus de 25 personnes en pratique encadrée sur la voie publique**
- Le couvre-feu est fixé à **23h**
- Les vestiaires restent fermés
- Les lieux de convivialités demeurent interdits